




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-306**

Séance publique du

20 novembre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201120- lmc1181299-DE-1-1
Date de signature : 26/11/2020
Date de réception : jeudi 26 novembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ZAC DE LA CONSTANCE. CESSION A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES.
DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ID N° 144
(ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ID N° 11)**

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Michael ZAZOUN.
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
 JURIDIQUES COMPLEXES ET
 CONTROLE ET SUIVI DES
 PROCEDURES CONTENTIEUSES
 Direction foncier et gestion du
 patrimoine

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 20 NOVEMBRE 2020

Nomenclature : 3.5

Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DE LA CONSTANCE. CESSION A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES.
 DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ID N°
 144 (ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ID N° 11)- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° DL.2020-16 en date du 14 février 2020, le Conseil Municipal a décidé la cession à la SPLA Pays d'Aix Territoires, de la parcelle cadastrée section ID n° 144 d'une surface de 10 341 m² pour un prix de 615 300 € HT.

Cette parcelle correspond à une partie des installations du Stade Reynier. L'autre partie, je vous le rappelle, a été cédée à XXXXX pour l'implantation d'un Centre de Formation destiné au rugby (stade, vestiaires,).

La SPLA Pays d'Aix Territoires a réalisé dans le cadre de la ZAC de la Constance, de nouvelles installations sportives destinées à accueillir les activités liées au football et permettre le transfert des installations du stade Reynier.

Ce nouvel équipement a été remis à la Commune le 20 juillet 2020 et le transfert de l'association qui était hébergée sur le Stade Reynier est intervenu le 1^{er} août 2020.

Pour permettre de finaliser la cession à la SPLA Pays d'Aix Territoires, il convient de

constater la désaffectation et de décider le déclassement de la parcelle concernée.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **CONSTATER** la désaffectation de la parcelle cadastrée section ID n° 144.
- **DECIDER** le déclassement du domaine public affecté aux activités sportives de la parcelle cadastrée section ID n° 144.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier, à signer les documents afférents à ce dossier.

DL.2020-306 - ZAC DE LA CONSTANCE. CESSION A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES.
DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ID N°
144 (ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ID N° 11)-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 9
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 28
Contre	: 15

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Agnès DAURES Cyril DI
MEO Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Philippe KLEIN Gaëlle LENFANT Sophie MEYNET
DE CACQUERAY Alain PARRA Marc PENA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Pierre
SPANO

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

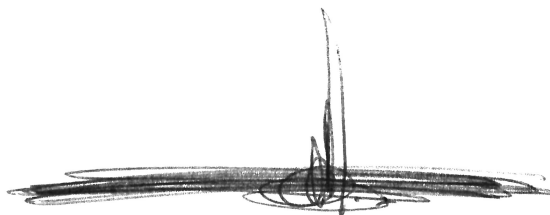
Jonathan AMIACH Odile BONTHOUX Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET Eric CHEVALIER
Sophie JOISSAINS Stéphane PAOLI Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE Francis TAULAN

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00